

Annexe IV

Charte qualité des diagnostiqueurs énergétiques

Créée par l'arrêté n° 2025-1685/GNC du 8 octobre 2025 – Art. 8

PREAMBULE

Par la signature de cette charte, les signataires s'engagent au respect des prescriptions techniques lors de la réalisation des études.

OBJECTIF

L'objectif de cette charte est de fixer le contenu et les modalités de réalisation des études énergétiques (pré diagnostics et audits énergétiques) menés par les signataires, afin d'en garantir la qualité aux bénéficiaires. Ce document rappelle notamment les investigations à mener et les données minimales que le prestataire doit restituer au maître d'ouvrage (indicateurs clés etc.).

ENGAGEMENTS A SUIVRE

Le diagnostic est réalisé par un intervenant ci-après dénommé « le prestataire », indépendant du maître d'ouvrage de l'étude et n'intervenant pas comme prestataire technique pour le suivi ou la maintenance d'équipements à la charge du maître d'ouvrage. Il a la compétence nécessaire et les références attestant de cette compétence (dans le cas d'une entreprise avec plusieurs salariés, c'est bien la personne désignée comme en charge du projet qui doit posséder ces compétences et références). Il doit être à jour de ses obligations sociales et fiscales et disposer des assurances professionnelles couvrant les prestations qu'il assure.

L'étude énergétique est un préalable aux actions visant à la maîtrise des consommations énergétiques d'un bâtiment. Il doit permettre à partir d'une analyse détaillée des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme(s) d'économie d'énergie.

Ainsi l'objectif principal est d'amener le maître d'ouvrage à décider en connaissance de cause, chiffres en main, du programme des interventions et des investissements appropriés que nécessite son bâtiment. A lui ensuite de choisir des intervenants compétents, de faire réaliser les travaux et les réceptionner et enfin de gérer ses consommations énergétiques.

Dans un souci de qualité, le prestataire s'attachera à respecter les règles suivantes :

Le périmètre de l'étude doit être défini à partir de l'ensemble des postes de dépenses énergétiques de l'organisme, incluant notamment les consommations d'électricité et de carburants. Toute omission d'un poste de dépense énergétique devra être dûment justifiée dans le rapport de l'étude. L'étude doit couvrir **au moins 80 % du montant des factures énergétiques acquittées** directement par l'organisme, sur une période de un an.

évaluer avec précision les économies d'énergie réalisables sur le bâtiment et en chiffrer les conditions économiques de réalisation

suivre une démarche rigoureuse explicitée et justifiée dans ses rapports d'études

être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner

ne pas privilégier à priori un type d'énergie ni certaines modalités de fourniture d'énergie ou de tout autre service (vapeur, froid, chaud, air comprimé, électricité...)

ne pas intervenir dans un établissement vis-à-vis duquel il ne présenterait pas toute garantie d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées ou gérées pour l'essentiel par lui-même

n'ajointre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services ayant un lien avec les recommandations au cours de son intervention

Lors de cette étude, le prestataire fera l'analyse de l'existant, en prenant en compte les modalités d'occupation et d'exploitation du bâtiment, la nature des activités hébergées et les équipements ainsi que tout autre paramètre pouvant peser sur les bilans thermiques et énergétiques.

DÉROULEMENT DES ÉTUDES

Après visite sur site, il soumet au client un devis descriptif écrit, détaillé et complet de l'étude énergétique.

Ce devis doit comporter les éléments suivants :

son numéro RIDET et son RIB

l'explication technique et complète des prestations à réaliser

les coûts détaillés des prestations à effectuer comportant le planning complet des heures de travail prévues par le prestataire et les honoraires

le coût global de l'audit et le montant de la TGC

les termes de paiement et les conditions de validité de l'offre.

Le prestataire réalise l'étude énergétique commandé dans le respect des règles professionnelles et des textes réglementaires applicables.

Cette étude énergétique devra permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de tous les programmes d'économie d'énergie et d'amener le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés. Cette étude énergétique doit être l'état de référence initial qui permettra au maître d'ouvrage de contrôler à l'avenir ses consommations énergétiques en développant une stratégie interne d'économie d'énergie.

APRÈS LA REALISATION DE L'ETUDE ENERGETIQUE

Il remet au client un rapport détaillé, chiffré et complet de l'étude énergétique accompagné d'un descriptif détaillé et chiffré des travaux qu'il serait judicieux d'engager.

MODALITÉS DE REALISATION DU L'ETUDE ENERGETIQUE

Les prédiagnostics et audits énergétiques sont réalisés suivant les exigences générales de méthode et de qualité pour leur préparation, réalisation et restitution, définies par la norme NF EN 16247-1.

Les prédiagnostics respectent également les exigences de niveau 1 et les audits énergétiques les exigences de niveau 2 définies à l'annexe B de cette norme.

En fonction des activités de l'organisme audité, ces exigences sont complétées par les dispositions particulières :

- 1° - De la norme NF EN 16247-2 Bâtiments pour les activités liées aux bâtiments ;
- 2° - De la norme NF EN 16247-3 Procédés pour les activités liées aux procédés industriels ;
- 3° - De la norme NF EN 16247-4 Transport pour les activités liées au transport.

La prestation devra toujours comporter les 3 phases suivantes ;

le relevé sur le site (mesures dans le cas de l'audit énergétique), examen et description précis et minutieux des locaux (utilisation, état du bâti et des installations, exploitation, usages spécifiques des énergies, équipements particuliers, consommations facturées...), examen des modes de gestion, contrats d'entretien et de maintenance

l'exploitation et le traitement des données recueillies : calculs et interprétations de ces derniers pour mettre en évidence les améliorations à envisager, indication pour chaque intervention de son coût, des économies à en attendre et du temps de retour brut des investissements

la(les) proposition(s) de programme(s) de travaux cohérents adaptés aux caractéristiques propres de chaque bâtiment étudié et pour chacun des usages des consommations énergétiques.

Ces propositions sont présentées à part, dans le rapport de synthèse directement utilisable par le maître d'ouvrage, pour lui permettre d'orienter son choix de travaux dans les meilleures conditions en fonction des indicateurs clés suivants :

les économies d'énergie et financières réalisables annuellement

la quantité de CO₂ évitée annuellement

le coût des programmes d'amélioration

la rentabilité (temps de retour brut sur investissement)

le délai de réalisation pour chaque programme

les outils de suivi des consommations permettant d'apprécier ces résultats

REMARQUES IMPORTANTES

Quatre points méritent d'être soulignés :

La phase initiale de l'étude, (relevés, examen, description des locaux, entretien avec le maître d'ouvrage...) représente la partie fondamentale de l'étude. La qualité des relevés, l'analyse rigoureuse des informations saisies, la pertinence des observations et la recherche des possibilités d'intervention conditionnent la justesse des calculs et des simulations ultérieures et par voie de conséquence, l'intérêt des interventions techniques proposées.

La phase centrale de l'étude (exploitation et traitement des données) doit utiliser des méthodes de calcul adaptées aux bâtiments et aux équipements considérés. La méthode de calcul bien maîtrisée et le recours à l'informatique sont indispensables.

L'étude ne préconise pas seulement des solutions pour réduire les consommations mais doit également examiner des substitutions d'énergie possibles (biomasse, solaire, réseaux...). Ces substitutions feront aussi l'objet d'un chiffrage estimé selon les mêmes indicateurs clés cités plus haut. Toutes ces substitutions

(installation chauffe-eau solaire / chauffe-eau électrique, photovoltaïque, hydraulique etc...) devront clairement apparaître dans le rapport technique et de synthèse ainsi que les raisons pour lesquelles certains choix ne sont pas envisageables.

Si certaines interventions sont complexes, les études complémentaires nécessaires doivent alors être mentionnées avant le rendu des résultats du diagnostic. Le prestataire établira en outre un court document correspondant au cahier des charges technique de l'étude complémentaire et le proposera au maître d'ouvrage.

QUALITES DES RAPPORTS

Les rapports devront :

être clairs et lisibles, la forme du rendu est importante (illustration, graphes, simulations...), elle facilite la décision et incite aux travaux

fournir des informations suffisantes pour la réalisation des travaux préconisés et donc pour la consultation d'entreprises devant fournir des devis

comporter des annexes techniques complètes (pour vérifier un métré par exemple)

être remis en mains propres et commentés

Plus particulièrement concernant le rapport synthétique:

il comportera au maximum 5 pages reprenant les conclusions générales du diagnostic, les préconisations principales pour chaque usage de maîtrise de consommations d'énergies et de substitutions

ce rapport synthétique s'adresse à des non-initiés et doit convaincre

un guide (1 page) sera annexé pour permettre la sensibilisation au gaspillage énergétique, il sera à l'usage quotidien des occupants du site et donnera des gestes simples pour y remédier.

QUALITÉS DES MÉTHODES DE CALCUL

Ces méthodes et outils doivent :

être explicites : on donnera impérativement les références de la méthode, les détails des étapes et des hypothèses de calcul

être cohérents et adaptés : il est illusoire de traiter tel ou tel point avec détails, et d'utiliser des éléments forfaitisés par ailleurs

utiliser des grandeurs physiques : les coefficients et ratios peuvent constituer des points de repère utiles mais ne peuvent remplacer les mesures et les calculs

offrir la rigueur et la souplesse nécessaires permettant d'effectuer une comparaison des consommations dites réelles (celles facturées ou mesurées), avec les consommations calculées ainsi que la simulation des combinaisons d'améliorations possibles

être automatisés : sans être impératif, le traitement informatique des données recueillies est plus fiable, plus rapide et plus souple

QUALITÉS DU DIAGNOSTIQUEUR

Les meilleures méthodes et outils ne sont rien sans le discernement du diagnostiqueur qui doit avoir :

- une bonne connaissance technique et pratique des bâtiments existants et de leurs équipements techniques
- la compétence et l'esprit critique pour proposer des améliorations opportunes, évoquer les financements et les mécanismes administratifs de prise de décision
- un bon contact humain car les données à recueillir sont à la fois qualitatives et quantitatives et souvent subjectives d'un individu à l'autre

une grande rigueur dans la conduite des raisonnements et des calculs

une exhaustivité des analyses et des propositions formulées

une indépendance absolue vis-à-vis de l'entité auditée et de toute entreprise commerciale pouvant tirer un avantage direct ou indirect des préconisations émises. Il ne doit être soumis à aucun lien capitalistique, hiérarchique ou contractuel de nature à compromettre son impartialité

Ces qualités et compétences incombent à la personne réellement en charge du diagnostic énergétique. Les diagnostiqueurs sont tenus également d'exercer leur activité au sein d'une structure légalement constituée et en situation régulière au regard des obligations administratives, fiscales et sociales en vigueur.

SUIVI

Outre des programmes de travaux cohérents, l'étude doit proposer et aider à la mise en place d'une comptabilité énergétique du bâtiment. Cette mise en place peut se baser sur l'informatisation des données de flux.

A la fois outil de gestion en objectifs / résultats et instrument d'analyse des évolutions de la consommation du bâtiment, cette comptabilité peut prendre différentes formes allant d'un simple tableau de relevés hebdomadaires et mensuels de compteurs et de factures jusqu'à des outils informatisés de suivi en temps réel et de gestion technique centralisée.

Dans tous les cas, la réalisation du diagnostic doit donner un point "zéro", niveau d'efficacité énergétique de référence, fonction de l'état des équipements et des valeurs cibles dépendantes des travaux prévus et effectivement réalisés.

La contribution du prestataire à la mise en place de ce suivi fait partie intégrante de la démarche de diagnostic (ex: assistance à la renégociation de contrats, à la mise en place du plan de comptage, à l'interprétation des résultats...).

ENGAGEMENT

Je, soussigné(é) _____ certifie respecter les engagements et prescriptions techniques mentionnés dans la présente charte de qualité des études énergétiques en Nouvelle-Calédonie.

A _____, le _____